

Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Élections, des Réglementations, des Associations
et des Missions de Proximité Titres

Affaire suivie par : FKD
Tél : 04 76 60 32 86

**Arrêté n° 38-2024-05-13-00004 du 13 mai 2024
portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de ALLEMOND**

LE PREFET DE L'ISERE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-06-30-00042 du 30 juin 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Allemond ;

VU la proposition de la commune désignant Richard VIARD en remplacement de Gaëlle PAUL, démissionnaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 – Une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est installée dans la commune de Allemond et est composée comme suit :

	Qualité		NOM	Prénom
Conseiller municipal	titulaire	DEQUIDT		Jonathan
Conseiller municipal	suppléant	VIARD		Richard
Délégué de l'administration	titulaire	MANIN		Robert
Délégué de l'administration	suppléant	PINET		Maurice
Déléguée du tribunal judiciaire	titulaire	ACHARD		Denise
Délégué du tribunal judiciaire	suppléant	HENON		Pierre

ARTICLE 3 – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 – Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Allemond sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Isère.

Le Préfet


Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
Laurent SIMPLICIEN